



Astreinte 1h45 offertes

Par Chris

Bonjour,

Dans le service dans lequel je travaille (hotline) nous avons des postes un peu spéciaux, nous travaillons 36h15 par semaine avec une demie journée de RTT par mois.... celui qui me dérange le plus et sur lequel je me pose des question c'est notre poste du matin. Nos horaires pour ce poste sont du lundi au vendredi 7h30-13h30 et le samedi 8h-16h. Le samedi ils appellent ça astreinte car nous travaillons de chez nous. Sachant que nous pointons tous les jours (samedi inclus) est-ce légal de devoir offrir 1h45 la semaine de poste du matin en compensation du fait de pouvoir faire le poste (oui le travail ne change pas, même si certains samedis la charge est moindre) au domicile?

Merci de vos lumières.

Cordialement

Chris